

**Synthèse de l'enquête publique et de la consultation
portant sur la demande de modification du cahier des charges de l'indication
géographique Granit de Bretagne, présentée par l'association IGGB**

I. Déroulement de l'enquête publique et de la consultation

L'avis relatif à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique sur la demande de modification du cahier des charges pour l'indication géographique Granit de Bretagne, présentée par l'association Indication géographique Granit de Bretagne (IGGB), est paru au Journal officiel de la République française du 1^{er} août 2017 et dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 17/31 du 4 août 2016.

Le cahier des charges correspondant a été mis en consultation sur le site internet de l'INPI à partir du 1^{er} août pendant deux mois.

Les modifications par rapport au cahier des charges homologué le 20 janvier 2017 portaient uniquement sur la suppression du logo spécifique envisagé par l'association et sur l'ajout d'annexes constituées d'une bibliographie, d'un nuancier indicatif des granits, d'une liste indicative des granits pouvant prétendre à l'indication géographique « Granit de Bretagne », d'illustrations de ses applications, d'un modèle d'étiquetage, des statuts et du règlement intérieur de l'organisme de défense et de gestion, des formalités de déclaration de l'association, ainsi que de la liste des opérateurs initiaux.

Ont été invités à présenter leurs observations au moyen du formulaire en ligne :

- les collectivités locales (régions, départements et communes),
- les groupements professionnels intéressés (organisations nationales représentatives des entreprises et des artisans et organismes professionnels représentant les organismes d'évaluation de la conformité des produits industriels et artisanaux),
- le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- et les associations de consommateurs agréées.

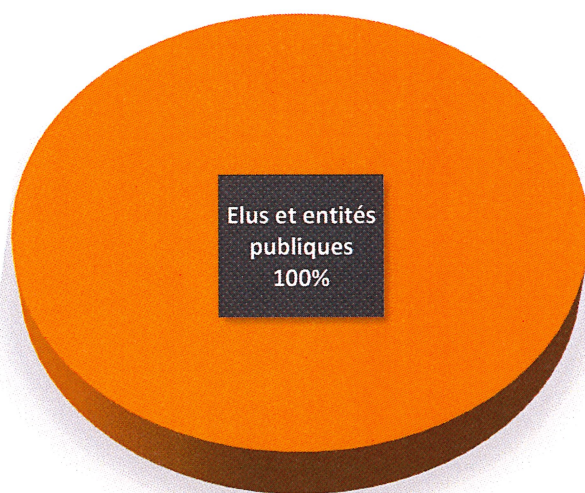
L'enquête publique a été clôturée le 1^{er} octobre 2017.

II. Données quantitatives sur les observations reçues

Au total, 4 observations ont été reçues. Ces observations ont été transmises en temps réel au mandataire de l'association déposante à l'adresse électronique fournie lors du dépôt de la demande.

L'origine des observations est synthétisée dans le graphique suivant.

Origine des observations

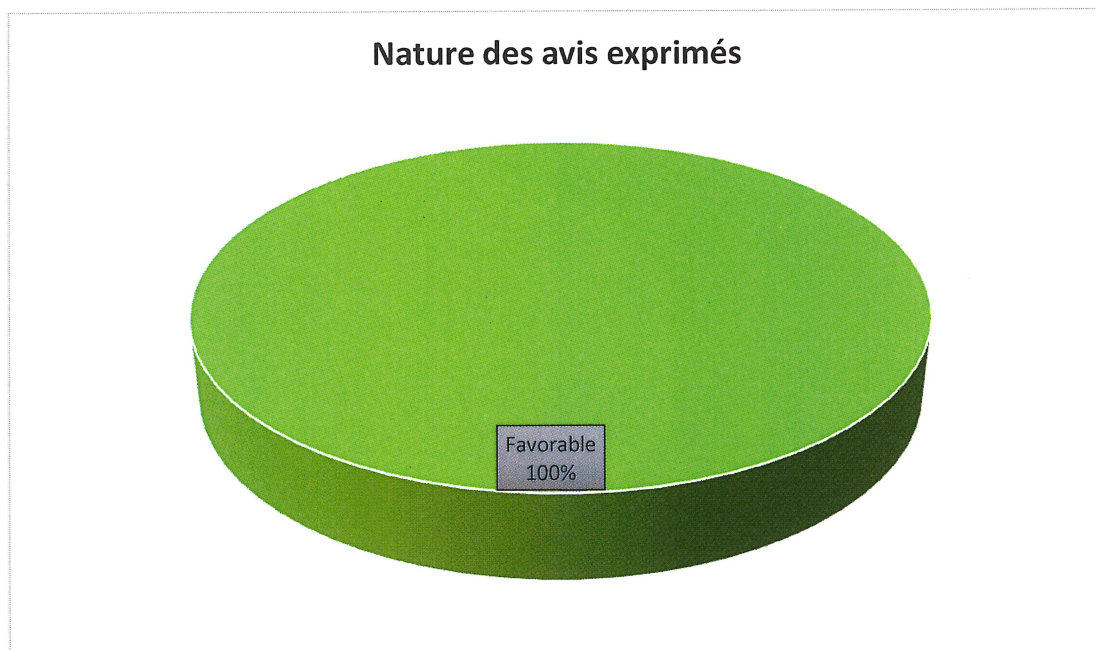


Deux élus et deux collectivités territoriales sont à l'origine de la totalité des observations.

Aucune association de consommateurs ne s'est exprimée, alors qu'elles ont été expressément sollicitées dans le cadre de la consultation.

III. Nature des avis exprimés et synthèse des observations reçues

Sur les 4 avis valablement exprimés, toutes provenances confondues, tous sont favorables au projet, ce qui donne le graphique suivant.



Un avis souligne l'intérêt de l'initiative pour la reconnaissance du savoir-faire des granitiers bretons.